

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
 En exercice 18
 Présents 13
 Votants 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre,
 Le conseil municipal de la commune de CHOISY, dûment convoqué
 le 19 septembre s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
 présidence de M. Yves GUILLOTTE, maire.

Présents :Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Aurore MOSSIÈRE, Jacqueline CECCON

Pouvoirs :Christian BOCQUET à Christiane MICHEL

Absents :Valérie STEFANUTTI, Oliver COUET, Stéphane GREVE, Marlène CHAFFARD

Secrétaire de séance :Jacqueline CECCON

25/29

CESSION GRATUITE - SUCCESSION DE M. ALBERT BLANDIN A VERY

Rapport de Monsieur le Maire :

1° - Cession gratuite à la Commune par l'indivision BLANDIN :

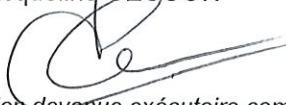
Mme Marie-Thérèse GRUFFAZ Vve BLANDIN, Mme Christiane BLANDIN Ép. FRANCHET, Mme Marie-Noëlle BLANDIN Ép. MEGEVAND, Madame Agnès BLANDIN, Mr Stéphane BLANDIN et Mr Jean-Michel BLANDIN, de la parcelle section A N°2437 pour environ 15 ca et section A N°2445 pour environ 46 ca.

2° - Cession gratuite à la Commune par Madame Agnès BLANDIN de la parcelle section A N°2440 pour environ 11 ca et suivant renseignement au Service de la Publicité Foncière des propriétaires.

Sur proposition du maire et après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Les cessions gratuites des parcelles section A N°2437, N°2445 par l'Indivision BLANDIN à la Commune ;
- **AUTORISE** La cession gratuite de la parcelle-section A N°2440, par Mme Agnès BLANDIN et suivant les propriétaires indiqués sur le renseignement de la Publicité Foncière à la Commune ;
- **DECIDE** de passer les actes en la forme administrative ou par acte notarié étant précisé que les frais seront à la charge de la Commune ;
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités afférentes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Jacqueline CECCON



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de la publication le
Le maire

Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves GUILLOTTE

